



N°59

CARNAC

MAGAZINE

ÉTÉ 2018

P11

CARNAC FESTIF
UN ÉTÉ PLEIN DE SURPRISES !



P5

CARNAC PRATIQUE

Sécurité renforcée

P7

CARNAC ATTRACTIF

Office de tourisme rénové

P13

CARNAC SOCIAL

Service d'Aides à Domicile

www.carnac.fr



PERMANENCES

sur rendez-vous au 02 97 52 06 86



Olivier LEPICK, Maire
Conseiller communautaire
à Auray Quiberon Terre Atlantique



Paul CHAPEL,
1^{er} Adjoint, chargé des Affaires Générales
et du Personnel



Sylvie ROBINO,
Adjointe chargée des Affaires Sociales
et du Logement



Loïc HOUDOY,
Adjoint chargé de l'Éducation Jeunesse,
de la Culture, de la Communication
et de la Vie Citoyenne



Pascal LE JEAN,
Adjoint chargé des Finances,
du Développement Économique et du tourisme



Nadine ROUÉ,
Adjointe chargée des Animations
et de la Vie Associative



Jean-Luc SERVAIS,
Adjoint chargé de l'Aménagement
et de l'Urbanisme



Gérard MARCALBERT,
Conseiller délégué aux Travaux,
à la Propreté, à la Sécurité
et à l'Environnement



Michel DURAND,
Conseiller délégué à l'Urbanisme



Patrick LOTHODÉ,
Conseiller délégué à la Vie Sportive

Retrouvez la liste
de vos 27 représentants au Conseil municipal,
ainsi que leurs délégations, sur
www.carnac.fr



SOMMAIRE

Édito en français et breton.....	p.3
Carnac pratique cet été.....	p.4-6
Carnac attractif.....	p.7-9
Carnac patrimoine.....	p.10
Carnac animation.....	p.11-12
Carnac social.....	p.13
Forum.....	p.14
Carnac pratique.....	p.15
Retour en images.....	p.16

PROCHAINES RÉUNIONS

- Vous habitez les secteurs de **Beaumer** et de **Kerallan**
Venez rencontrer vos élus lors de la prochaine
réunion de quartiers qui se tiendra
le **jeudi 12 juillet, à 19h, à Terraqué.**
- Dans le cadre du projet d'aménagement du boulevard
de la Plage, une réunion de concertation
est programmée le **vendredi 27 juillet,**
à 19h, au Casino Circus.
- Afin d'éradiquer ensemble le baccharis, plante invasive,
une réunion d'information se déroulera
le **mardi 31 juillet, à 18h30, à la médiathèque.**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



La commune dispose
d'un **Plan Communal de Sauvegarde**
(PCS). Ce document, ainsi que
le **DICRIM (Document d'Information**
Communal sur les Risques Majeurs),
porte à la connaissance du public
les risques majeurs auxquels
la commune pourrait être confrontée.
Retrouvez les **sur le site internet**
www.carnac.fr, rubrique **À votre service,**
sécurité tranquillité.



ÉDITO

Chères Carnacoises, chers Carnacois,

Défendons nos campagnes.

Que les choses soient claires, la loi Littoral est une excellente loi et il convient impérativement de la préserver. Elle a permis, et permet toujours, de protéger les espaces côtiers de l'avidité des bétonneurs. Si la Bretagne et ses rivages sont toujours aussi splendides, c'est très largement grâce à la loi Littoral à laquelle les français sont d'ailleurs, comme moi, très attachés. Il n'en reste pas moins que cette loi méritait d'être amendée et précisée tant l'interprétation qui en a été donnée par les tribunaux administratifs depuis quelques années confinaient à l'absurde et, plus grave, à la fossilisation de nos campagnes.

Peu de gens savent en effet que la loi Littoral s'applique à l'ensemble du territoire d'une commune qui dispose d'un mètre de linéaire littoral. Ainsi, à Carnac, aussi étrange que cela puisse paraître, les dispositions de la loi Littoral s'appliquent jusqu'à 8 à 9 kilomètres de la côte. Concrètement, la loi s'applique ainsi à Crucun, à Quelvezin ou à Kergroix et dans tous les villages des campagnes carnaçoises. Cela est non seulement absurde mais injuste, car j'aimerais bien que l'on m'explique en quoi la construction d'un logement dans une dent creuse dans un village à 10 kilomètres du rivage permet d'assurer la protection de ce dit rivage. En revanche ce dont je suis certain, c'est que de nombreuses familles se trouvent non seulement spoliées mais privées de la possibilité d'installer ou d'assurer l'avenir de leurs enfants. C'est à ce combat que Paul Chapel, mon premier adjoint, s'est attelé en créant un large collectif d'élus bretons et de citoyens. Depuis plusieurs mois, Paul multiplie les réunions publiques en Bretagne et les rendez-vous à Paris dont l'un, à Matignon auprès du conseiller urbanisme du premier ministre, fut déterminant dans le vote récent de l'Assemblée Nationale qui a permis d'assouplir la loi Littoral et offrir, enfin, la possibilité de construire dans les dents creuses sans pour autant menacer la beauté de nos côtes. Paul Chapel a joué un rôle important dans cette avancée majeure et il mérite non seulement mon admiration mais aussi notre gratitude.

La Bretagne est belle et elle doit le rester mais elle mérite mieux qu'un débat tronqué où ceux qui veulent défendre nos campagnes sont accusés d'être de vils bétonneurs ce qui est un faux procès. Dans quelques mois, Carnac disposera d'une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) balayant ainsi les anathèmes sans objet, AVAP qui protégera définitivement le trésor inestimable qu'est notre si belle commune. Je vous souhaite un bel été.

Olivier LEPICK
Maire de Carnac

Karnagezed ker, Karnagiz ker,

Difennomp hor maezoù.

Bezomp sklaer. Ur lezenn vat eo lezenn an aodoù ha rekis eo he gouarn. Ganti e oa bet gallet hag e c'heller c'hoazh gwareziñ an tachadoù aod a-enep c'hoantegezh ar vetonerion. Mard eo chomet ken kaer Breizh hag he aodoù eo gras da lezenn an aodoù a zo ken stag doc'hti kalon ar Frañsizion ha ma hini ivez. Rekis e oa kemmiñ ha resisaat ar lezenn-se avat, pa oa intentet fall gant ar leziou-barn melestradurel a-c'houde un nebeud bleziou, ken e tae da vout sot, ha gwashoc'h c'hoazh, da viret doc'h hor maezoù a vouñjal.

Evit gwir, n'eus ket kalz a dud a oui e talv lezenn an aodoù evit an tiriad a-bezh ag ar c'humunioù o deus ur metrad a-hed an aod. E Karnag e talv lezenn an aodoù betek 8 pe 9 c'hilometr pelloc'h en douaroù, er mod-se emañ. Gant se e talv ar lezenn e Krukuni, Kelvezhen pe Kergroez hag e razh pennc'hêrioù maezoù Karnag. Diboell ha direizh eo ouzhpenn, kar me a garehe kompren penaos e c'hell bout gwarezet an aod gant ur lojeris savet en un dant kleuz en ur pennc'hêr 10 kilometr pelloc'h. Mes un dra a zo sur : laket e vez paot mat a familhoù diaes pa n'hellont ket staliñ pe suraat dazoned o bugale. Gant ar stourm-se eo staget Paul Chapel, ma eilmaer kentañ, ha krouet en deus ur strollad mat a geodedourion ha dilennidi a Vreizh. Abaoe meur a viz e oa gant Paul e-leizh a emvodoù foran e Breizh hag a emgavioù e Pariz, hag unan anezhe, gant kuzulier kêraozñ ar c'hentañ ministr e Matignon, zo bet a bouez-bras evit lakat ar Vodadenn Vroadel da souplaat lezenn an aodoù hag a-benn an taol-fin, roiñ gwir da sevel tier en dent kleuz hep lakat bravite hon aodoù en arvar. Ur roll pouezus en deus c'hoariet Paul Chapel er pezh araokadenn-se. Ur boem eo din ha deleet eo dezhañ bout trugarekaet ganeomp.

Brav eo Breizh ha brav e rank chom mes meritiñ a ra gwell evit ur c'hendiviz krennet ma tremen difennerion hor maezoù da vetonerion vil, e gaou. A-benn un nebeud mizioù e vo e Karnag ur Leur Talvoudekaat ar Savouriezh hag ar Glad, hag achu e vo teurel an anaoue ar an dud e gaou. Gant ar leur-se e vo gwarezet da viken an trezol dibriz a zo ag hor c'humun ken kaer. Un hañvad brav-kaer a hetan deoc'h.

Olivier LEPICK
Maer Karnag



© IZATIS communication

CIRCULATION

À pied ou à vélo, en toute sécurité

Progressivement le territoire se dote d'aménagements cyclables et piétons pour favoriser leur circulation en toute sécurité.

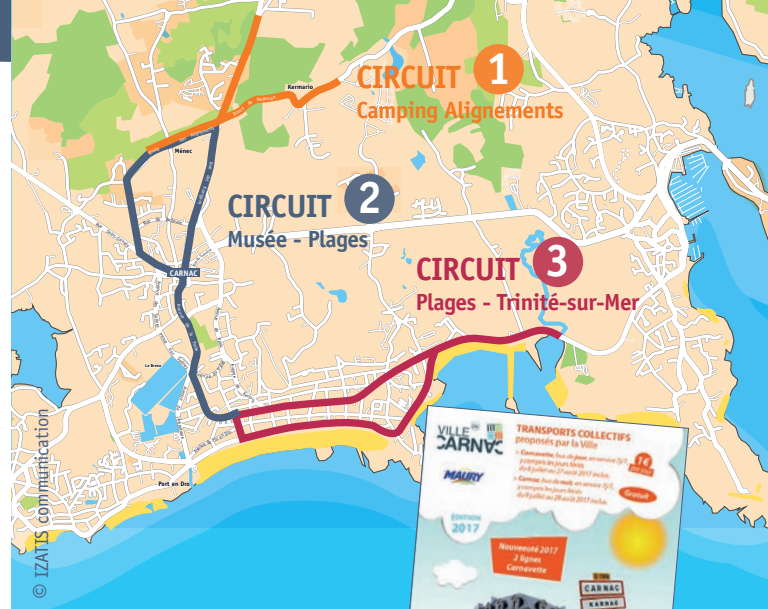
Une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) est en cours de réalisation chemin de Mane Er Groez, avenue des Émigrés, chaussée des Bernaches et avenue de Saint-Colomban. Ces rues ne disposant pas d'une largeur suffisante pour créer une piste cyclable en site propre, cette solution est une alternative permettant de sécuriser la circulation des cyclistes et piétons. La vigilance des automobilistes est, en effet, accrue par des aménagements qui rompent avec les habitudes de circulation.

Ce type de chaussée, déjà expérimentée par de nombreuses villes, consiste en la création d'une voie centrale sans marquage. Les véhicules motorisés circulent sur une voie et les cyclistes ou les piétons sur des accotements bitumés, appelés rives.

Ces rives ne sont pas des bandes cyclables et peuvent donc être chevauchées par les véhicules.

Lorsque des véhicules doivent se croiser, ils doivent chevaucher la rive en tenant compte de l'éventuelle présence de cyclistes ou piétons qui sont prioritaires. ■

**CET ÉTÉ, j'opte
pour une circulation douce !**



La Carnavette, 3 lignes, toutes les 15 minutes

Les beaux jours sont revenus, la saison touristique bat son plein et la Carnavette revient en force en s'enrichissant d'un troisième circuit pour permettre aux usagers de profiter pleinement de notre belle station, sans utiliser sa voiture.

Rejoignez les points principaux de la ville en 15 minutes chrono, et tout cela gratuitement.

Autre nouveauté 2018, Carnac et la Trinité-sur-Mer s'associent pour offrir un service de transport complet sur le territoire. Une correspondance avec le Trinibus est ainsi désormais proposée au Men Du.

Cet été, du 7 juillet au 2 septembre, déplacez-vous en transport collectif à Carnac !

Dans les villages, je ralentis

Afin de sécuriser la circulation dans les villages un **marquage au sol** matérialise la limite de vitesse autorisée, à **50 voire 30 km/h dans certains villages**. Ce marquage sera progressivement étendu à tous les villages. ■



SÉCURITÉ

Respecter la vitesse en agglomération

Les automobilistes et motards sont invités à **respecter les limitations de vitesse dans tous les secteurs géographiques de la commune**. La municipalité a doté la Police Municipale d'un cinémomètre de type « jumelles » permettant d'effectuer des contrôles. Ces opérations sont conduites en tenant compte des événements, des flux de circulation...

Ce dispositif de contrôles a été adopté suite aux remarques de Carnacois sur la vitesse excessive de certains automobilistes, malgré la mise en place de cinémomètres pédagogiques aux entrées de ville et la multiplication des panneaux de signalisation.

Une vidéo-protection utile

Le dispositif de vidéo-protection installé sur l'ensemble du territoire communal, est un outil d'amélioration la sécurité des personnes et des biens.

Depuis le printemps, ce sont désormais **26 caméras** qui permettent de réduire le sentiment d'insécurité, les phénomènes de délinquance, de renforcer les capacités d'interventions, de lutter contre l'incivisme, et de faciliter les identifications des auteurs des délits.

Consommation d'alcool et nuisances sonores

La consommation d'alcool est interdite sur la voie publique et sur les plages.

Les nuisances sonores **troubant la tranquillité publique sont sanctionnées** par une amende de 68 euros. Elles sont de plusieurs types : enceintes portatives, musique dans véhicules en stationnement, bruits de voisinage, aboiements de chiens.

Action renforcée de la police municipale

La police municipale intervient 24h sur 24h et 7 jours sur 7 du 1^{er} juillet au 31 août, de jour comme de nuit, grâce à la mise en place d'une brigade. La municipalité assure ainsi, à l'ensemble de ses concitoyens, une sécurité réactive et de proximité.

Elle intervient dans le cadre de la surveillance générale de la commune et à la demande de la gendarmerie, des pompiers, des particuliers ou de professionnels : nuisances sonores, accidents, circulation, gestion du marché, animaux sur la voie publique, prévention, travail d'enquête en lien avec la gendarmerie, contrôles de vitesse, débits de boissons, occupation du domaine public...



Vous pouvez la contacter au 06 74 53 65 73, 24h sur 24 du 1^{er} juillet au 31 août. En dehors de cette période, la police municipale vous reçoit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. L'élu d'astreinte peut quant à lui être contacté au 06 48 83 24 01.

Renforts de gendarmes

Outre les effectifs de la Police municipale, la présence sur la commune **d'une brigade de Gendarmerie** contribue à la sécurité des personnes et des biens. Cette brigade de gendarmerie est aidée au cours de l'été par des renforts de compagnies extérieures.

Renforts de sapeurs-pompiers

Depuis le 15 juin, le nombre de sapeurs-pompiers du centre de secours **est augmenté de 4 soldats du feu** pour renforcer les effectifs et faire face à l'augmentation des interventions au cours de l'été : **3 renforts en provenance du SDIS 56 et 1 renfort du SDIS Loiret**. Les effectifs en garde postée seront de 8 sapeurs-pompiers à la caserne du Nilestrec.

Transport de nuit

La navette de nuit gratuite, **la Carnoz**, effectue ses tournées de sorties de discothèques de 4h à 5h30, garantissant la sécurité des noctambules et assurant la tranquillité publique. Pour la première année, la Carnoz se rendra jusqu'à la Trinité-sur-Mer pour desservir les campings et établissements de nuit. Ce service est gratuit. Merci aux utilisateurs de limiter leur consommation d'alcool.

Surveillance des plages

13 sauveteurs du Service Départemental d'Incendie et de Secours assurent **la surveillance des plages, durant les 2 mois d'été**, grâce aux deux postes installés sur la grande plage et sur la plage de Saint-Colomban **jusqu'au 28 août**.

Le troisième poste basé à Port-En-Dro permet de patrouiller sur l'ensemble du littoral, grâce au zodiac et à deux aides-opérateurs. ■



Propreté des espaces publics



Desherbage sans produits phytosanitaires



Propreté des plages

ENVIRONNEMENT

La commune, en tant que station balnéaire, doit relever le défi de préserver la qualité des eaux pluviales et côtières, de sa biodiversité et de ses écosystèmes malgré l'afflux de population estivale qui passe de 5 000 habitants l'hiver à près de 60 000 l'été.

Si elle multiplie les efforts pour préserver le cadre de vie de la commune, le civisme de tous contribue AUSSI à la propreté du territoire !

Propreté des espaces publics

Comme chaque été, **vingt jeunes de 16 à 18 ans appelés « pique-papiers », sont recrutés** par la ville en juillet-août pour renforcer le **travail quotidien des agents du Centre Technique Municipal**. Chaque jour, ces derniers effectuent des rondes très matinales pour recenser les dégradations sur l'espace public survenues pendant la nuit et nettoyer les rues. Ce dispositif garantit ainsi **7 jours sur 7** la propreté des rues de la commune.

Des sacs à crottes, mis gracieusement à disposition des passants sur des voies et dans des sites très fréquentés (Boulevard de la Plage, Jardin de Césarine...), permettent de supprimer de l'espace public les déjections des animaux domestiques. Plus de 60 000 sacs sont ainsi utilisés chaque année sur la commune ! Ces sacs, dits « de dépannage », sont à utiliser avec modération !

Propreté des plages

L'entreprise Véolia assure le **nettoyage des plages de Carnac, d'avril à septembre, en intensifiant les passages en juillet - août**. Afin de mesurer l'effet de ce nettoyage sur la dune, des zones tests ont été définies sur chacune des 5 plages de Carnac. Depuis 2016, le suivi des hauteurs, avant et après criblage, sur ces différentes zones, a mis en évidence de très faibles variations : 5 à 10 cm maximum. L'impact du criblage sur le cordon dunaire reste donc très limité.

Qualité des eaux de baignade

Carnac est labellisée « **Qualité des eaux de baignade** » pour son **dispositif d'auto-surveillance** de l'eau de mer. En complément des analyses réglementaires effectuées par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), la commune dispose d'un **système d'anticipation de la qualité de ses eaux, fondé sur un système d'analyses rapides**. La Ville garantit ainsi aux Carnacois, professionnels du littoral et estivants un **suivi au quotidien de la qualité de ses eaux littorales**.



La Grande-Plage de Carnac ainsi que celle de **St-Colomban** ont obtenu, pour la quatrième année consécutive, le label Pavillon Bleu. Celui-ci récompense les actions mises en place en matière de gestion des déchets, de la qualité de l'eau et de l'environnement.

► Pour rappel, les animaux sont interdits sur les plages de Carnac toute l'année. ■



À noter cette saison estivale

Jusqu'au 15 septembre, une partie de la plage très familiale de Ty Bihan, au-delà du chenal, devient **une zone sans tabac** afin de limiter la pollution de l'eau et celle de l'air aux abords des jeux destinés aux enfants. Cette interdiction ne s'applique que sur une portion de plage afin de concilier mesures de santé et libertés individuelles.

En parallèle, pour la troisième année consécutive, la mairie de Carnac, en partenariat avec la Saur et Véolia, met à disposition des fumeurs **des cendriers de plage gratuits** à retirer en Mairie et à l'Office de tourisme. ■



UNE NOUVELLE VITRINE DU TOURISME

L'Office de Tourisme modernisé a ouvert ses portes début mai. Les travaux opérés répondent à plusieurs objectifs : réaliser de réelles économies d'énergie, offrir de meilleures fonctionnalités, garantir l'accessibilité du bâtiment pour tous et faciliter les circulations.

Plus ouvert et lumineux, disposant d'une terrasse extérieure avec accès wifi, le nouvel office de tourisme répond aux exigences d'accueil de notre station.

Les services de billetterie SNCF, maritimes et de loisirs y sont toujours posées.

Horaires d'ouverture des Offices de Tourisme de Carnac
du 1^{er} juillet au 30 septembre : de 9h30 à 19h tous les jours. ■

LA MAISON DES MÉGALITHES RENFORCE SON OFFRE CULTURELLE



Après 18 mois de travaux et un investissement de 3,5 millions d'euros, la Maison des mégalithes a été inaugurée le 8 avril dernier.

Construit au début des années 1990, ce bâtiment offre désormais gratuitement des outils de médiation adaptés innovants, en renforçant son offre culturelle, et en concevant de nouveaux aménagements pour les abords du site. Le Musée, au travers de l'intervention de son conservateur Emmanuelle Vigier, y est également présenté. Un intérêt particulier a été porté à l'accessibilité pour tous les publics. Un point d'information touristique, assuré par l'Office de tourisme, y est en outre installé en juillet et août.

Avec cette restauration, le Centre des Monuments Nationaux (CMN) accompagne la candidature à l'inscription des sites mégalithiques du Morbihan sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. ■

CARNAC À L'HONNEUR

Notre commune a été mise en lumière par de nombreux médias tout au long de ce semestre. L'occasion de la (re) découvrir sous de multiples facettes.



Les Alignements de Carnac dans le métro parisien



Ouverte en juillet 2016, la médiathèque de Carnac s'est dotée d'un espace Facile à lire.

CARNAC Labellisée Tourisme et handicap

Le 8 février dernier, la médiathèque de Carnac a inauguré l'espace Facile à lire regroupant 170 livres dédiés aux personnes en difficulté de lecture. Cette initiative constitue la dernière pierre du travail entamé par l'équipe de la création de l'établissement, en

dit dans les espaces. Dans cette petite ville balnéaire du Morbihan de 4 200 habitants, mais qui accueille jusqu'à 50 000 personnes en été, la médiathèque a adapté ses espaces et ses services en restant à l'échelle d'une bibliothèque de taille moyenne. Les banques d'ac-

Carnac labellisée Tourisme et Handicap dans Livres Hebdo



« Carnac, station touristique attractive » pour BFM TV (23 février 2018)



Carnac, trésor culturel selon radio RCF Sud Bretagne (du 16 au 20 avril) ou quand des Carnacois vous font découvrir Carnac, son histoire et leur attachement à la commune.

À écouter ou ré-écouter sur : <https://rcf.fr/vie-quotidienne/vie-pratique/villages-au-coeur>

► **À noter :** Carnac reçoit l'équipe de tournage de France 3 pour l'émission « Des racines et des Ailes » spécial Morbihan, cette première semaine de juillet ! ■

Carnac, pépite du Mégalithisme et de la Préhistoire selon TF1 et le journal Le Monde...

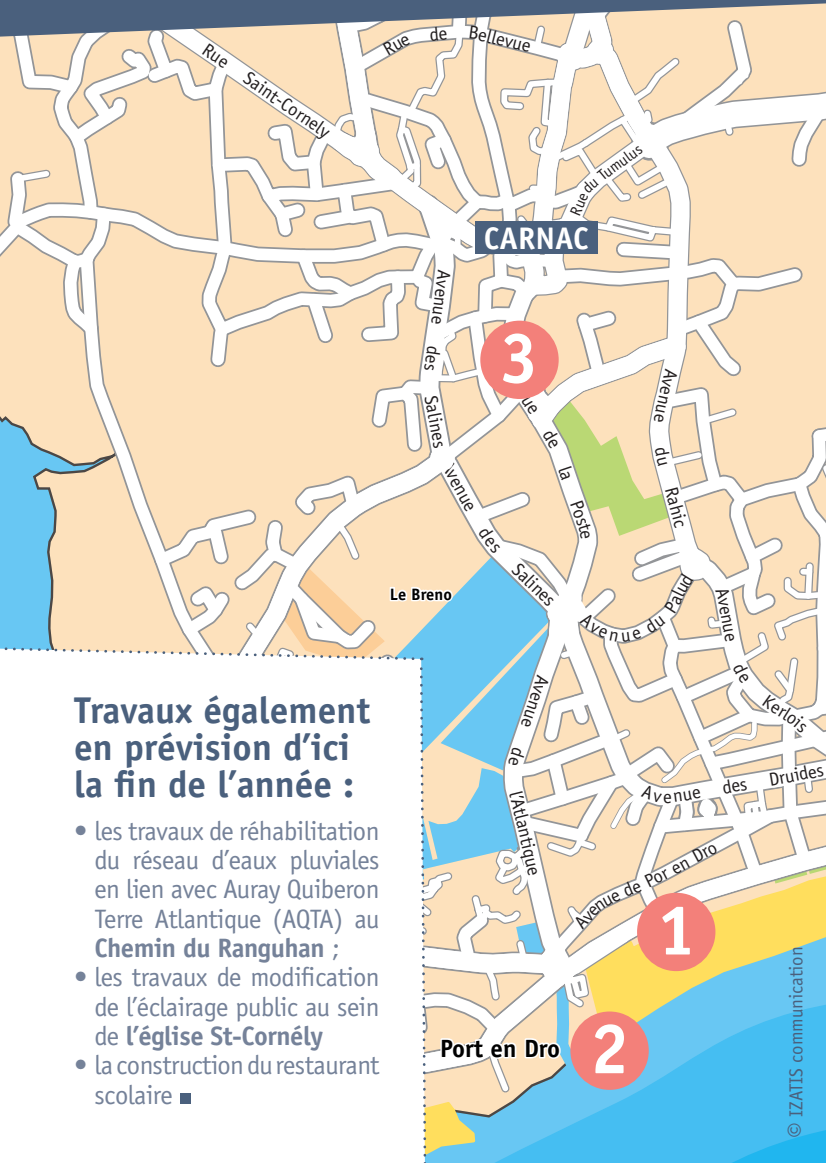
TRAVAUX

Les travaux engagés par la Ville marquent traditionnellement une parenthèse en Juillet et août.

Ces derniers, qui visent à moderniser la commune, reprendront dès la rentrée. La Ville vous informe dès à présent du **planning établi*** et vous remercie par avance de votre compréhension pour la gêne momentanément occasionnée.

Les perturbations occasionnées, en matière de circulation et de stationnement, par certains de ces travaux, vous seront précisées dans les supports municipaux (site internet www.carnac.fr, Facebook @villedecarnac, Carnac Echos etc) et par voie de presse dans les prochains mois. ■

* Ce planning pourra être modifié en raison, notamment, des conditions météorologiques. Tenez-vous informés sur le site internet www.carnac.fr et sur la page Facebook @villedecarnac.



Travaux également en prévision d'ici la fin de l'année :

- les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales en lien avec Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) au **Chemin du Ranguhan** ;
- les travaux de modification de l'éclairage public au sein de **l'église St-Cornély**
- la construction du restaurant scolaire ■

1 Aménagement du Boulevard de la Plage, 1^{re} tranche (côté plage)



- ▶ Période de septembre 2018 à mai/juin 2019*
- Secteur concerné : du croisement du Boulevard de la Plage avec l'av de l'Atlantique pour s'étendre jusqu'à l'Allée des Dolmens (tranche 1).
- Impact sur la circulation : oui
- Impact sur le stationnement : oui

2 Travaux de défense contre la mer (côté plage)



- ▶ Période de septembre à décembre 2018*
- Secteur concerné : grande-Plage.
- Impact sur la circulation : non
- Impact sur le stationnement : non

3 Effacement des réseaux avenue de la Poste



- ▶ Période de septembre - octobre 2018 à janvier - février 2019*
- Secteur concerné : Avenue de la Poste
- Impact sur la circulation : oui
- Impact sur le stationnement : oui

PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE LA PLAGE

Future entrée de la Grande-Plage



Paul Chapel, 1^{er} adjoint :

« L'aménagement du Boulevard de la Plage fait partie des projets stratégiques de la municipalité. Il s'agit de développer l'attractivité de la station tout en valorisant et protégeant le milieu naturel (plage et dunes) et d'offrir un lieu de promenade, tout au long de l'année, qui privilégie largement les circulations douces... »



Aménagement du croisement pour valoriser le front de mer à Port-En-Drô

Aménagement d'un chemin en bois pour flâner au plus près des dunes tout en veillant à leur préservation

Travaux de défense contre la mer (enrochement) : oct. 2018 à fév. 2019



Création de gradins pour profiter pleinement des animations et de la vue



Création d'un point de vue

NOUVELLE CHAUSSÉE



-chaussée rétrécie
-stationnement sur un seul côté de la voie, côté habitations

STATIONNEMENTS VARIÉS

- 328 pour
- 16 pour
- 483 pour
- 20 pour

NOUVEAUX MOBILIERS

- pose de ganivelles pour renforcer le cordon dunaire
 - matière bois privilégiée
-
- nouveaux luminaires

VÉGÉTATION DIVERSIFIÉE



ET SI VOUS AIGUISIEZ VOTRE CURIOSITÉ ? PARTOUT, DANS CARNAC, UN PATRIMOINE INSOUÇONNÉ S'OFFRE À VOUS !

Dans chaque numéro de Carnac Magazine, nous vous invitons à découvrir votre patrimoine autrement, par le biais d'une photo zoomée sur un détail. Dans le précédent, nous vous présentions le détail du **puits situé à côté de la Chapelle de Kergroix**.

Dédiée à Saint Vincent Ferrier, cette chapelle est parfois désignée comme la chapelle Notre-Dame de la Croix, Notre-Dame de la Pitié, Notre-Dame des Douleurs ou encore Saint-Guënaël. Une pierre la date de 1588. Au début du XX^e siècle, l'édifice tombe en ruines. Au début des années 1950, le recteur décide de la vendre à un entrepreneur qui projette de récupérer les pierres pour d'autres constructions. Les riverains prirent alors conscience de la disparition imminente qui menace la chapelle du village et décidèrent de la réhabiliter ; les travaux s'achèvent en 1965.

Composée de petits hameaux, la commune recense pas moins d'une quinzaine de chapelles, (certaines privées) sur son territoire, dont huit sont très connues : La Hahon, St-Michel, Locmaria-Plage, St-Colomban, Kergroix, La Madeleine, La Congrégation, St-Guénolé à Coët-À-Tous. ■

AVAP

Une exposition expliquant l'**Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)**, document qui sera annexé au Plan Local d'urbanisme, est en consultation libre dans le hall de la Mairie. ■



Devinez d'où cet élément provient.

Alors : « où se cache ce détail ? »
Indice : « Au cœur d'un
monument culturel du bourg »

Vous avez trouvé :

Partagez votre réponse sur la page facebook
[@villedecarnac](#) et prenez-vous en photo devant !

Vous cherchez encore :

Rendez-vous dans le prochain Carnac Magazine
ou sur [@villedecarnac](#) pour obtenir la réponse ! ■



L'été s'annonce festif avec plusieurs nouveautés !
Retrouvez la programmation complète sur www.carnac.fr 

LA SAISON 2018 FAIT LE PLEIN DE NOUVEAUTÉS !

Chaque jour de l'été, une animation récurrente vient ponctuer la vie de la station : apéro breizh le lundi, expérience Zen et place aux mômes le mardi, concert et expérience fitness le mercredi, marché nocturne le jeudi ; Run in Carnac le vendredi.

Zoom sur quelques animations phares de la saison :

Les concerts du mercredi au plus près des commerçants

Organisés en partenariat avec l'Office de Tourisme et l'Union des commerçants, les désormais traditionnels concerts du mercredi investissent en alternance l'esplanade de Port-En-Dro et le cœur de l'avenue Miln. Retrouvez le programme complet sur www.carnac.fr.

Deux nouveaux rendez-vous sportifs

L'office de tourisme propose cet été deux nouveaux rendez-vous aux amateurs de sports pour leur faire découvrir les bienfaits de la station : Expérience Fitness le mercredi et Run in Carnac le vendredi. Et tout cela gratuitement !
Informations complémentaires sur www.ot-carnac.fr.

2 feux d'artifice en concert

Les deux feux d'artifice, du 14 juillet et du 14 août, seront précédés d'un concert en plein air à Port-En-Dro. Et le 14 juillet c'est un nouvel orchestre de variété Française et Internationale, Zap Song, qui viendra animer le bal avant, et après, le tir du feu d'artifice à la tombée de la nuit.
À découvrir !

Skedanoz 2018 : une invitation à la rêverie...

À l'occasion de cette 5^e édition de Skedanoz à Carnac, les artistes du Groupe ZUR investissent le site du Ménéac. Habitants éphémères et noctambules, ils entrent en dialogue avec les vénérables mégalithes et la lande alentour. Les éléments bouillonnent et se déploient, les mondes enfouis se réveillent, **les paysages visuels et sonores qui**

apparaissent sous nos yeux, raniment des millénaires d'histoires... pour mieux s'enraciner à nouveau dans nos imaginaires.

Un spectacle à partager en famille, les 26, 27, 30 et 31 juillet !

En pratique :

Pour tous, entrée unique par le Village Skedanoz, installé Place du Marché à Carnac. (Aucune entrée ne sera possible aux alignements de Carnac).

Départ obligatoire en petit train vers le lieu du spectacle
Billetterie : Achetez vos places à l'avance !

Tarif : 5€ (Gratuit pour les enfants moins de 3 ans)

Lorsque les spectacles ne sont pas complets, des places sont disponibles au village Skedanoz. Elles sont alors proposées à un tarif de 7€ (Gratuit pour les enfants moins de 3 ans)

Plus d'infos : www.ot-carnac.fr/skedanoz ■



1^{er} festival international d'orgue



Du 4 juillet au 29 août, Carnac accueille des organistes de renommée mondiale pour des concerts donnés chaque mercredi de l'été à 11h, (à 12h le 15/08) pendant le marché hebdomadaire. L'occasion de découvrir ou de (re)-découvrir le majestueux orgue de l'église St-Cornély.

2^e édition du festival Terraqué

Après une première édition qui a conquis le public carnacois, et les journées de la harpe du mois d'avril tout autant appréciées, le festival Terraqué sera de retour à Carnac du 27 août au 8 septembre. Concerts dans les chapelles et à l'église pour mieux valoriser notre patrimoine, rentrée en musique et autres rendez-vous autour de la musique classique seront au programme. Patience... ■



TERRAQUÉ : LES ENFANTS À L'HONNEUR CET ÉTÉ !

Cet été, la médiathèque s'associe à la manifestation nationale *Partir en livre* afin de proposer un ensemble d'actions à destination de la Jeunesse.



Exposition Petit Poilu

Du 10 juillet au 31 août,
aux horaires d'ouverture de la médiathèque
Entrée libre et gratuite.

Petit Poilu est un étrange personnage imaginé par Céline Fraipont et Pierre Bailly. Mignon et attachant, il est là pour donner le goût des livres aux plus jeunes à travers des illustrations originales, des brouillons, des dessins à l'encre, des jeux, des objets lui appartenant, un coin lecture qui accompagnera petits et grands tout au long de cette aventure !

Lectures d'été, sur le thème des vacances

Jeudi 12 juillet à 11h
Jeudi 9 août à 11h
Public : de 6 à 10 ans.
Durée 30 min. Gratuit.

Une sélection de livres, d'histoires, d'albums spécialement choisie pour la période estivale à lire et à découvrir ! Des séances de lectures au programme de cet été sur le thème des vacances.



Atelier - Rencontre avec Hervé Le Goff, illustrateur de livres pour enfants

Vendredi 13 juillet

- de 11h à 12h30, rencontre et dédicaces
- de 14h à 15h30, atelier dessin
Gratuit. Public : de 5 à 7 ans.
Places limitées. Sur réservation uniquement à contact@terraque.fr ou au 02 97 52 50 50.



Raconte -Tapis : Le Lapin loucheur de Claude Boujon

Jeudi 26 juillet à 11h
Jeudi 23 août à 11h

Public de 3 à 6 ans.

Durée : 25 min. Gratuit.

Places limitées. Sur réservation uniquement à contact@terraque.fr ou au 02 97 52 50 50.

Un Raconte tapis est un tapis inspiré d'un seul album jeunesse ou d'une seule histoire sur lequel sont mis en scène tous les éléments importants de la narration. Accompagné de plusieurs accessoires, il est animé par un professionnel.

L'histoire : Trois frères lapins vivaient ensemble dans un terrier. L'un d'eux faisait toujours bande à part. Les autres se moquaient toujours de lui parce qu'il louchait... Un soir, alors qu'ils avaient faim, deux d'entre eux partirent à la recherche de nourriture... ils croisèrent le renard. ■

**Retrouvez-nous à l'heure d'été,
du mardi 3 juillet au samedi
1^{er} septembre, aux horaires suivants :**

- **Mardi** : 11h à 16h
- **Mercredi** : 11h à 16h
- **Jeudi** : 11h à 16h
- **Vendredi** : 11h à 16h
- **Samedi** : 11h à 16h. ■

LE MUSÉE DE PRÉHISTOIRE MÉRITE LE DÉTOUR !



C'est le guide vert qui le dit en lui attribuant 2 étoiles dans son édition 2018. Attribuée en fonction de neuf critères, cette distinction récompense la qualité des collections opérées par le Musée. ■

LES LANDES MISES EN VALEUR AU MUSÉE

Initiée par l'Écomusée du pays de Rennes dans le cadre de son exposition temporaire **Landes de Bretagne, un patrimoine vivant**, cette opération est le fruit d'une réflexion commune regroupant 6 musées de France et 4 gestionnaires de réserves naturelles du territoire qui œuvrent en faveur de la valorisation et de la préservation des landes. Dans le but de permettre une meilleure connaissance des landes bretonnes, le Musée de Préhistoire a souhaité participer au projet.



Un coup de projecteur sur les origines de l'agriculture et de l'élevage au Néolithique et sur les landes de Carnac est proposé à travers un programme d'animations (visites guidées, balades, contes) et une présentation en vitrine des premiers outils liés au défrichement et aux activités agro-pastorales (objets archéologiques et reconstitutions). L'exposition met également en valeur quelques espèces animales et végétales domestiquées liées aux landes.

▶ Visible au Musée aux horaires d'ouverture. ■



LE SERVICE D'AIDE À DOMICILE DE CARNAC PREND SOIN DE VOUS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Carnac (CCAS) dispose d'un **service d'aide à domicile (SAAD)** à destination des **habitants de la commune âgés de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap et/ou sortant d'une hospitalisation**. Son rôle est d'assurer au domicile des bénéficiaires **la prestation la plus personnalisée qui soit**, en fonction des habitudes de vie de chacun, tout en apportant une présence, un réconfort et un encouragement au maintien de l'autonomie.

Le SAAD de Carnac est composé de **16 aides à domicile diplômées**, qualifiées et régulièrement formées, qui accompagnent les personnes dans les actes de la vie courante, comme le lever, le coucher, l'aide à la toilette, l'aide à la confection des repas, l'accompagnement à la vie sociale (courses, sorties extérieures), l'aide aux démarches administratives et bien sûr l'entretien ménager du domicile.

Ce service intervient chez les usagers **7jours/7**, de 7h45 à 20h30 en hiver et de 7h45 à 21h en été, **week-end et jours fériés compris**, pouvant être **pris en charge dans**

le cadre de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.), déductible d'impôts jusqu'à 50% des sommes engagées. Le règlement peut se faire en chèques Sortir Plus ou chèques Césu préfinancés par des Caisses de retraite.

En 2017, **194 personnes de la commune** ont bénéficié du SAAD qui s'adresse aussi bien aux personnes habitant Carnac à l'année qu'aux personnes venant pour la saison estivale. ■

Pour tout renseignement complémentaire ou pour une demande d'intervention d'une aide à domicile :
CCAS

46 rue St-Cornély - 56340 Carnac

02 97 52 85 02

Courriel : accueilccascarnac@ccas-carnac.fr.

Accueil physique le lundi, mardi,

jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi.

EMBELLISSEMENT DU PARC DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « ANNE LE ROUZIC »

À l'automne 2018, le parc aux abords la résidence autonomie « Anne Le Rouzic » va entamer une **réhabilitation afin d'offrir aux résidents de l'établissement, mais aussi à l'ensemble des Carnacois, un cadre de verdure agréable au cœur du bourg de Carnac.**

Ce projet de réaménagement du parc est financé par un legs de Madame Marie-Thérèse Kerzerho, qui a été résidente à la résidence autonomie de 2011 à 2014. En souvenir de cette passionnée de fleurs, le conseil d'administration du CCAS a décidé de mettre en valeur cet espace vert et d'en faire un lieu de promenade, de rencontre ouvert à l'ensemble des habitants de la commune de Carnac.

Cette rénovation prévoit des aires aménagées par des bancs et des tables faciles d'accès pour que les résidents, leurs familles, les promeneurs puissent flâner, se reposer, goûter ou pique-niquer. La création d'un boulo-drome pour petits et grands, d'un potager sont notamment envisagés. Les places de stationnement seront redéfinies. Deux d'entre elles seront réservées, devant l'entrée de la résidence autonomie, pour les personnes à mobilité réduite.

Pour remercier Madame Marie-Thérèse Kerzerho de sa générosité, le nouveau parc de la résidence autonomie portera son nom. ■

Carnac à votre image

Depuis plusieurs semaines, la presse se fait l'écho d'amendements portant sur la loi Littoral déposés dans le cadre du projet de loi logement, dite loi ELAN. Ces propositions constituent, pour une part, le fruit des auditions obtenues par Paul Chapel, 1^{er} adjoint de Carnac, auprès du ministère de la cohésion des territoires le 17 janvier dernier ainsi que le 29 mars à l'hôtel Matignon, en présence du député Hervé Pellois et de la sénatrice Muriel Jourda, également partisans d'une adaptation de la loi Littoral et de la loi Alur.

Lors de ces réunions, qui se sont déroulées avec les conseillers en charge de ce sujet auprès du Premier ministre et du Président de la République, les élus ont rappelé le bien fondé de la loi Littoral mais demandé simplement qu'elle soit appliquée dans son esprit d'origine afin qu'elle ne puisse plus faire l'objet d'interprétations divergentes par les tribunaux administratifs, au détriment des administrés et des maires qui engagent leurs responsabilités dans l'instruction des autorisations d'urbanisme. En effet, en raison de la rédaction imprécise de la loi, le Plan Local d'Urbanisme, pourtant approuvé par les services de l'État, ne garantit plus la constructibilité d'une

parcelle. C'est ce que le maire de Carnac et ses adjoints ont la lourde responsabilité d'expliquer régulièrement aux Carnacois dont le terrain est devenu inconstructible au titre de la loi Littoral ou de la loi Alur.

Ces réunions ont également été l'occasion de démontrer, à l'aide de cas réels, que la loi doit impérativement prévoir des adaptations en fonction des territoires, et notamment prendre en considération la spécificité historique et culturelle des hameaux, particulièrement nombreux en Bretagne. Après plus de deux années de combat, menées au sein de l'association nationale des élus du littoral, dont Paul Chapel est membre, et aux côtés de nombreux parlementaires, notre engagement à défendre les intérêts des Carnacois mais aussi de tous les propriétaires de terrains situés au cœur des hameaux est en train de porter ses fruits. Les prochaines semaines seront décisives, mais nous sommes convaincus que l'objectif, qui consiste à permettre une urbanisation raisonnable tout en poursuivant la légitime protection du littoral, le tout dans un cadre juridique aussi sécurisé que possible, est aujourd'hui partagé par l'État et les élus locaux.

Carnac, un souffle nouveau

Carnac, c'est 4 200 habitants à l'année, 2 000 résidences principales et 6 000 résidences secondaires.

La loi SRU impose un quota minimum de 20% de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Même si Carnac échappe actuellement à cette contrainte, la construction de logements locatifs aidés est indispensable au rééquilibrage démographique dont la commune a besoin.

Et si l'objectif de 5 000 habitants, à l'horizon 2028, fixé par la majorité actuelle nous semble complètement farfelu, il est pourtant nécessaire d'inverser la courbe de décroissance de la population.

Quand on veut atteindre un objectif, il faut s'en donner les moyens et qu'a-t-on fait depuis plus de quatre ans pour la construction de résidences principales et pour le logement social, pas grand-chose.

Les projets de Belann et Bellevue, très avancés en 2014, ont été négligés pendant trois ans.

Le lotissement de Césarine est le seul des 13 programmes prévus au PLU en voie de réalisation.

Mais confié à un promoteur et malheureusement réalisé sur la « coulée verte de Carnac », il va enrichir la commune de résidences secondaires supplémentaires.

J Le Golvan-MF Bagard-JY Dereeper

Ensemble pour l'avenir de Carnac

Nous nous devons de féliciter le travail engagé par notre 1^{er} adjoint concernant la loi ALUR. Si son implication auprès des hautes instances politiques s'avère payante, elle pourrait permettre de défendre les constructions dans nos territoires ruraux. Bâtir dans les « dents creuses » de nos hameaux, de nos villages, donnerait la possibilité à nos jeunes de s'installer auprès de leurs familles, sur le territoire où ils ont grandi. Ce ne sont que des déclarations, rien n'est acté. Les administrés, tout comme nos institutions scolaires (crèches, écoles, collèges...) attendent donc avec impatience un nouveau décret, nous espérons qu'ils ne seront pas déçus.

Quant à l'aménagement du boulevard de la plage, nous sommes très surpris par la photo en page N°1 du magazine municipal N°58, le cordon dunaire tant protégé depuis des décennies a disparu. Fini l'oyat, sa faune et sa flore endémique, nous assistons à une artificialisation du milieu. De surcroît, les stationnements pour accéder à la mer sont à l'opposé, obligeant les familles à traverser la voirie au risque d'un accident.

Quant à l'aménagement du giratoire de Rosnual, notre maire nous annonçait, aux vœux 2016, les pelleteuses pour la fin de l'année. Deux ans plus tard, où sont-elles ?

Marc Le Rouzic, Olivier Bonduelle

ÉTAT-CIVIL



MARIAGE

- 28 avril 2018 – BOBECZKO Eric et LIONNET Sylvie
- 19 mai 2018 – ROBERT Mathilde et LEFRANÇOIS Vincent
- 19 mai 2018 – DUPRÉ la TOUR Magali et TANGUY Olivier
- 19 mai 2018 – SALLÉ de CHOU Lara et LEFRANC-MORIN Baptiste
- 19 mai 2018 – PERRIER Raphaëlle et MAGALHAES Antonio

NAISSANCES

- 28 janvier 2018 – Arthur ROLLANDO
- 23 mars 2018 – Clara CHIGNARD CLAVERI
- 11 avril 2018 – Capucine GUILLERME DRÉAN

DÉCÈS

- 29 décembre 2017 – Anne-Soizig CARMONA – 50 ans
- 14 janvier 2018 – Gérard VANRIETVELDE – 67 ans
- 27 février 2018 – Maryse LE COQ – 57 ans
- 25 février 2018 – Robert ROLLANDO – 67 ans
- 06 mars 2018 – André GRAESSEL – 74 ans
- 06 mars 2018 – Anicet OGER – 88 ans
- 07 mars 2018 – Amédée GAREL – 89 ans
- 08 mars 2018 – Marie DIACCINI veuve COUVREUR – 87 ans
- 11 mars 2018 – Marcel BRIARD – 83 ans
- 12 mars 2018 – Denis PILVEN – 76 ans
- 13 mars 2018 – Marie-Bernadette LE GALL épouse LE GALL – 71 ans
- 15 mars 2018 – Jacqueline PRUDHOMME épouse COUSIN – 75 ans
- 16 mars 2018 – Yannik BONNET – 84 ans
- 16 mars 2018 – Maria LE PADELLEC épouse MARCATO – 78 ans
- 17 mars 2018 – Christiane PASCO épouse LE GLOAHEC – 96 ans
- 18 mars 2018 – Michèle GUÉGAN – 84 ans
- 04 avril 2018 – Marcelle FERMIER – 97 ans
- 14 avril 2018 – Anna NICOLAS veuve LE ROUZIC – 83 ans
- 15 avril 2018 – Christiane LE CORRE épouse LE FLOCH – 83 ans
- 16 avril 2018 – Léon DANIEL – 73 ans
- 18 avril 2018 – Jean FLORI – 82 ans
- 18 avril 2018 – Yvonne LE PENDU veuve LE GOUGUEC – 94 ans
- 26 avril 2018 – Paulette GÉRAUD-DIAMÉDO épouse PETIT – 82 ans
- 06 mai 2018 – Andrée MASSÉ veuve JAFFRÉ – 87 ans
- 09 mai 2018 – Denise RICHARD veuve CHOPPIN – 94 ans
- 14 mai 2018 – Christian BESREST – 69 ans
- 18 mai 2018 – Roger BRÉGENT – 73 ans

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI), PASSEPORT : GAGNEZ DU TEMPS !



C'est nouveau !

La mairie de Carnac, qui fait partie des quelques villes du Morbihan désignées pour délivrer des CNI et passeports, doit faire face à un afflux massif de demandes. Afin de satisfaire les usagers dans les temps, il est recommandé **d'anticiper et de préparer au plus tôt votre demande** (délais d'obtention pouvant atteindre 2 à 3 mois) :

- **en effectuant en ligne une demande de rendez-vous auprès de la Mairie :**
Rendez-vous sur le site internet www.carnac.fr (actualités)
- **en collectant les pièces justificatives à fournir lors de votre rendez-vous.** Rendez-vous sur le site internet de la Ville www.carnac.fr, rubrique Vie municipale > Vos démarches > Élections État Civil > État civil
- **en réalisant une pré-demande en ligne :**
<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>



Attention : la fourniture de ces pièces est INDISPENSABLE. En cas d'oubli, vous devrez prendre un nouveau rendez-vous, multipliant d'autant les délais d'obtention de votre passeport ou Carte Nationale d'Identité (CNI).

Retrouvez cet article ainsi que les liens directs vers les formulaires de demande en ligne sur le site internet de la Ville www.carnac.fr, rubrique Actualité. ■



► Les danseurs de Jedesheim, l'orchestre Stadtkapelle d'Illertissen et la chorale Kammerchor, ont offert de belles prestations au public lors de la « Semaine Bavaroise ».



► Le 25^e anniversaire de l'association « Les Amis du Musée » a rassemblé une belle assistance lors d'une conférence de Christian Obeltz.



► 94 équipages composés de régatiers australiens, omanais, britanniques et belges ont participé à la 32^e édition de l'Eurocat avec le mythique Grand Raid à l'île de Houat.



► Dans le cadre de la Nuit européenne des Musées, 271 visiteurs ont apprécié « la médiation numérique et les explorations visuelles en 3D ».



► Félicitations aux 13 cavaliers du centre équestre du Manio qui participeront au championnat de France CSO poneys, CSO et dressage au mois de juillet.



► Parmi les actions de sensibilisation à la sécurité routière menées sous la houlette de la Police municipale, figurent les épreuves du Permis Vélos pour les écoliers de CM2.